



SERVICE DES SPORTS
Votre Interlocuteur
Monsieur BELLAICHE
☎01 34 13 13 93



DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022

ATTENTION - CES FORMULAIRES SONT À TRANSMETTRE AVANT LE **30 NOVEMBRE 2021**, EXCLUSIVEMENT AU SERVICE DES SPORTS QUI EN ASSURERA LE SUIVI— TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS SONT IMPÉRATIFS POUR L'OBTENTION ÉVENTUELLE D'UNE SUBVENTION AINSI QUE LA **TRANSMISSION D'UN RIB OU D'UN RIP** – LE DÉFAUT DE CONFORMITÉ A L'UNE DES DISPOSITIONS DU PRÉSENT FORMULAIRE ENTRAINERA LE REJET PUR ET SIMPLE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

NOM DE L'ASSOCIATION (libellé exact d'après l'insertion au Journal Officiel) :

« CONFORMITE A LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Les informations recueillies par la Mairie de FRANCONVILLE font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de recueillir vos coordonnées pour le dossier de subvention de fonctionnement aux associations.

Les données seront utilisées pour cette finalité. Elles seront conservées pendant le temps nécessaire à la réalisation de ces démarches.

Responsable de traitement : Maire de la Ville de Franconville

Pour exercer vos droits conformément aux articles 38 à 40-1 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, disposer de droits d'accès, rectification, opposition et définition de directives après décès, vous pouvez adresser un courrier à : Hôtel de Ville - 11, rue de la Station- BP90043- 95132 FRANCONVILLE, ou à l'adresse mail suivante : communication@ville-franconville.fr.

IMPORTANT

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets, de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leurs activités. « Article L.1611-4 du C.G.C.T. »

| | |
|--|---|
| <p>Quelles ont été les répercussions après la COVID-19 ?</p> | <p>Baisse du Nombre d'Adhérents : 672 en 2021/2022 (contre 980 à la même date en 2019/2020 et 683 en 2020/2021) Soit - 31,4% en 2 saisons</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Baisse des recettes liées aux adhésions et manifestations et stages annulés ⇒ Retard des encaissements des adhésions ⇒ Cotisation impayées par les adhérents partis en cours de saison ⇒ Aucun sponsor privé (stop compétition TOP12 et difficultés économiques des entreprises) ⇒ Geste commercial à tous les adhérents sur l'adhésion 2021/2022 |
|--|---|

11. QUELLES SONT LES SUBVENTIONS PERCUES PAR VOTRE ASSOCIATION ?

| Subvention exploitation | ANNEE 2019/2020 | ANNEE 2020/2021 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Conseil Régional | 0,00 | 0,00 |
| Conseil Général matériel onéreux | 0,00 | 0,00 |
| Conseil Général | 40 000,00 | 40 000,00 |
| Enveloppe Parlementaire | 0,00 | 0,00 |
| CNDS / ANS | 25 400,00 | 26 200,00 |
| Mairie | 100 000,00 | 100 000,00 |
| CNASEA/EAV | 5 311,22 | 2402,40 |
| CRIFO | 1 080,00 | 9920,00 |
| SERVICE CIVIQUE | 1 245,00 | 4068,87 |
| CDOS | 0,00 | 0,00 |
| AIDE AUX GYMS | | 10 202,00 |
| HANDIGYM | | 594,00 |

Voir documents détaillés transmis en annexe

12. COMPTES DE RÉSULTATS (sur 3 années + prévisionnel 2022)

Voir documents détaillés transmis en annexe :

COMPTES DE RESULTATS 2018/2019- 2019/2020 – 2020/2021

PREVISIONNEL 2021/2022

| | | | | |
|------------------|---------------|--|--|--|
| Disponibilités : | Au 31/12/2021 | | | |
| Banque ou C.C.P | 120 611,18€ | | | |
| Caisse | 988€ | | | |
| Compte épargne | 207876,18€ | | | |

RMQ : La plupart des adhésions sont encaissées en début de saison (sept à décembre).

MONTANT DE LA SUBVENTION COMMUNALE :

SUBVENTION ALLOUÉE –

ANNEE 2019 = 120 000€

ANNEE 2020 = 100 000 €

ANNEE 2021 = 100 000€

SUBVENTION SOLLICITÉE – ANNÉE 2022 140 000€

L'augmentation de notre demande d'aide étant motivée par :

- la poursuite de la baisse des adhésions tout en ayant la volonté de protection des emplois de nos jeunes et pour préparer la reprise dans un contexte où il est extrêmement difficile de recruter des entraîneurs
- aide aux gymnastes haut niveau INSEP (3 actuellement à horizon 2024) et en pôle (2)
- pertes des stages des vacances de printemps (déménagement)
- absence de recettes liées aux évènements et leurs buvettes
- dépenses liées aux mesures sanitaires (fournitures)
- fort investissements en matériel du fait de l'usure prématurée due à la pratique en extérieur pendant de longues semaines
- investissements en matériel pour recréer un environnement adapté dans l'aménagement temporaire au sein du CSL

FRANCONVILLE, le 30/11/2021

LE PRÉSIDENT,

La présidente

Brigitte CARON

LE TRÉSORIER,

La trésorière

Chrystel BARTESCH SEGUY